

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2015

ADMINISTRATION GENERALE

1. Retrait de la délibération n°2015-055 sur l'intégration de la commune de Buzet-sur-Tarn
2. Convention avec la Direction Générale des Affaires Culturelles concernant les Résidences de Territoire
3. Mutualisation

FINANCES

4. Convention concernant la Taxe d'Aménagement

PETITE ENFANCE

5. Convention avec l'association « Au Royaume des Petits »
6. Désignation des représentants au sein de l'association « Au Royaume des Petits »

SERVICES TECHNIQUES

7. Rétrocession des parcelles communautaires pour le rond-point de Pechnauquié 3
8. Aménagements cyclables – Programme départemental 2016

QUESTIONS DIVERSES

Etat de présence

Etaient présents

BESSIERES	CANEVESE Lionel DAVIAU Céline LAVIGNOLLE Vincent SALIERES Jean-Luc SARMAN Thérèse
BONDIGOUX	ROUX Didier
LA MAGDELAINE SUR TARN	GUALANDRIS Claude NARDUCCI Isabelle VIALAS Roger
LAYRAC SUR TARN	BUSQUERE Philippe SABIRON Wilfrid
LE BORN	RANSON Jean-Michel SABATIER Robert
MIREPOIX SUR TARN	OGET Eric
VILLEMATIER	JILIBERT Jean-Michel VIALARD Jean-Claude
VILLEMUR SUR TARN	AMIEL Jean-Claude BELGIOINO Hanan BOUDET Jean-Claude CHEVALLIER Georges DUMOULIN Jean-Marc DUQUENOY Aurore GARDELLE Alain PREGNO Agnès REBEIX Nicolas WOLFF Maryse

Etaient représentés

Mme PEREZ Marie-Hélène donne pouvoir à M. LAVIGNOLLE Vincent ; Mme PERITA Sandrine donne pouvoir à Mme DAVIAU Céline ; M. RAYSSEGUIER Jean-Luc donne pouvoir à M. SALIERES Jean-Luc ; M. PEREZ Thierry donne pouvoir à M. ROUX Didier ; Mme MANDRA Francine donne pouvoir à M. OGET Eric ; Mme SAUNIER Karine donne pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel ; M. BOISARD Daniel donne pouvoir à Mme PREGNO Agnès ; Mme DUBOIS Alexandra donne pouvoir à Mme DUQUENOY Aurore ; Mme GILARD Nathalie donne pouvoir à M. GARDELLE Alain.

Membres en exercice : 35

Membres absents :

Membres présents : 26

Pouvoirs : 09

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Mme Duquenoy Aurore est élue secrétaire de la séance.

La séance débute à 18h40.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Retrait de la délibération n°2015-055 sur l'intégration de la commune de Buzet-sur-Tarn

Monsieur le Président propose de retirer la délibération sur l'intégration de Buzet puisque celle approuvant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale est suffisante.

Monsieur le Président rend compte la vidéo-conférence qui s'est tenue en Préfecture de Haute Garonne sous l'égide du Secrétaire Général de la Préfecture et en présence des différents acteurs. Les solutions sont en cours d'examen et la faisabilité tant financière que juridique est vérifiée. Le coût annuel pour la Communauté de Communes est évalué à 75 000 euros.

Monsieur le Président rappelle que le Président du Conseil Départemental de Haute-Garonne soutien l'adhésion de la commune de Buzet-sur-Tarn au sein de la Communauté de Communes Val'Aïgo et que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a rendu un avis favorable unanime à ce sujet.

M. BOUDET informe l'assemblée de son inquiétude quant au peu d'implantation pour l'instant.

M. OGET explique qu'il pari sur l'avenir car la possibilité de la création en cours de l'échangeur de Saint Sulpice innerve cette zone d'activité.

M. ROUX informe qu'il est optimiste concernant l'adhésion de la Communauté de Communes Val'Aïgo vu l'intérêt économique qu'il en résultera.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Approuve le retrait de la délibération n°2015-055 sur l'intégration de la commune de Buzet-sur-Tarn au sein de la Communauté de Communes Val'Aïgo,
- Demande à M. Le Président de procéder aux formalités nécessaires.

2. Convention avec la Direction Générale des Affaires Culturelles concernant les Résidences de Territoire

Il s'agit d'autoriser M. le Président à signer une convention avec la DRAC portant sur les résidences de territoire. Cette convention serait d'une durée de 3 ans et le montant maximum à engager annuellement par la Communauté de Communes serait de 5 000 euros. Au-delà, il conviendra d'établir d'ici la fin 2016 un état des lieux des politiques culturelles sur le territoire communautaire.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Approuve la signature de la convention avec la DRAC telle que présentée,
- Autorise M. Le Président à signer ladite convention,
- Demande à M. Le Président de procéder aux formalités nécessaires.

3. Mutualisation

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de présenter les conventions qui vont être soumises au Centre de Gestion. Le Conseil a délibéré favorablement en décembre 2015 sur ce schéma de mutualisation. Les communes se prononceront individuellement lorsque les plans de financement seront établis.

A ce jour, 6 communes sur 8 sont favorables à la mutualisation du CCAS, 5 sur le portage de repas et 3 sur un secrétariat polyvalent pour « dépannage ».

M. CANEVESE regrette que la commission « affaires sociales » n'ait pas porté le projet « CCAS ». Il ne s'agit pas d'un problème de fond mais de forme.

Mme DUQUENOY lui rappelle que ce projet a été maintes fois évoqué en commission et qu'il s'agit de continuer à travailler ce projet de Centre Intercommunal d'Action Sociale. C'est un premier pas qui doit servir essentiellement aux communes ne disposant pas des moyens humains pour répondre aux demandes.

M. Le Président informe qu'il y a urgence à réagir, la nécessité d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale étant réel.

Mme NARDUCCI indique que la commission « Affaires Sociales » va se réunir au sujet du CIAS qui demandera du temps pour aboutir.

M. SALIERES précise que le problème est le coût assumé par la Communauté de Communes Val'Aïgo pour le poste créé. Il est rappelé que les postes sont créés par le Conseil Communautaire et que les éventuels coûts dépendront du nombre de communes qui souhaitent au final mutualiser ce service.

M. JILIBERT s'interroge sur ces questionnements car il considère que la méthode adoptée est la bonne. Les conventions de mutualisation sont proposées et chaque commune reste libre d'y adhérer ou pas.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins 7 abstentions :

- Approuve les 4 conventions de mutualisation présentées.
- Autorise M. Le Président à les signer,
- Demande à M. Le Président de procéder aux formalités nécessaires.

FINANCES

4. Convention concernant la Taxe d'Aménagement

Monsieur le président explique qu'il s'agit de prévoir la mise en place de conventions prévoyant le reversement de la Taxe d'Aménagement sur la zone d'activité Pechnauquié. En-effet, c'est la Communauté de Communes qui assure les équipements de cette zone.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Approuve la mise en place d'une convention relative au reversement de la Taxe d'Aménagement sur la zone d'activités de Pechnauquié,
- Autorise M. Le Président à signer ladite convention,
- Demande à M. Le Président de procéder aux formalités nécessaires.

PETITE ENFANCE

5. Convention avec l'association « Au Royaume des Petits »

Monsieur le Président explique qu'il s'agit de valider la convention avec l'association « Au Royaume des Petits » (crèche de Villemur). Sans cela, la subvention ne peut être versée. Cette convention sera signée pour un an, puisqu'une délégation de service public est indispensable. Le mode de gestion futur reste à choisir par les élus. La Communauté de Communes dispose de 3 sièges au Conseil d'Administration.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Approuve la mise en place d'une convention avec l'association « Au Royaume des Petits » pour une durée d'un an,
- Autorise M. Le Président à signer ladite convention,
- Demande à M. Le Président de procéder aux formalités nécessaires.

6. Désignation des représentants au sein de l'association « Au Royaume des Petits »

La Communauté de Communes doit désigner 3 représentants. Il est proposé de désigner 3 titulaires et 3 suppléants.

Après vote de l'Assemblée, sont désignés, en tant que :

Membres titulaires :

- Isabelle NARDUCCI
- Robert SABATIER
- Aurore DUQUENOY

Membres suppléants :

- Céline DAVIAU
- Daniel BOISARD
- Francine MANDRA

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Demande à M. Le Président de procéder aux formalités nécessaires.

SERVICES TECHNIQUES

7. Rétrocession des parcelles communautaires pour le rond-point de Pechnauquié 3

Il s'agit de rétrocéder à l'euro symbolique les terrains d'assise du giratoire sur le RD 630.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Approuve la rétrocession des parcelles communautaires pour le rond-point de Pechnauquié au Conseil Départemental 31, telle que présentée,
- Demande à M. Le Président de procéder aux formalités nécessaires.

8. Aménagements cyclables – Programme départemental 2016

Il s'agit de demander une subvention au Conseil Départemental pour l'extension de la voie verte.

Le Conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Autorise M. le Président à demander ladite subvention, telle que présentée,
- Demande à M. Le Président de procéder aux formalités nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

M. OGET invite à s'interroger sur l'utilisation du budget PETR « saupoudrage ».

M. LAVIGNOLLE expose son souci quant au PETR et ses actions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Lu et approuvé,
Jean-Marc DUMOULIN, Président



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL'AIGO' and two stars. The signature is written in a cursive style and extends across the bottom of the stamp.